

# Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

## *Territoire concerné*

---

### **Valencisse**



## *Date de mise en œuvre du projet*

---

2020-2021

## ***Description du projet Objectif Climat 2030***

---

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

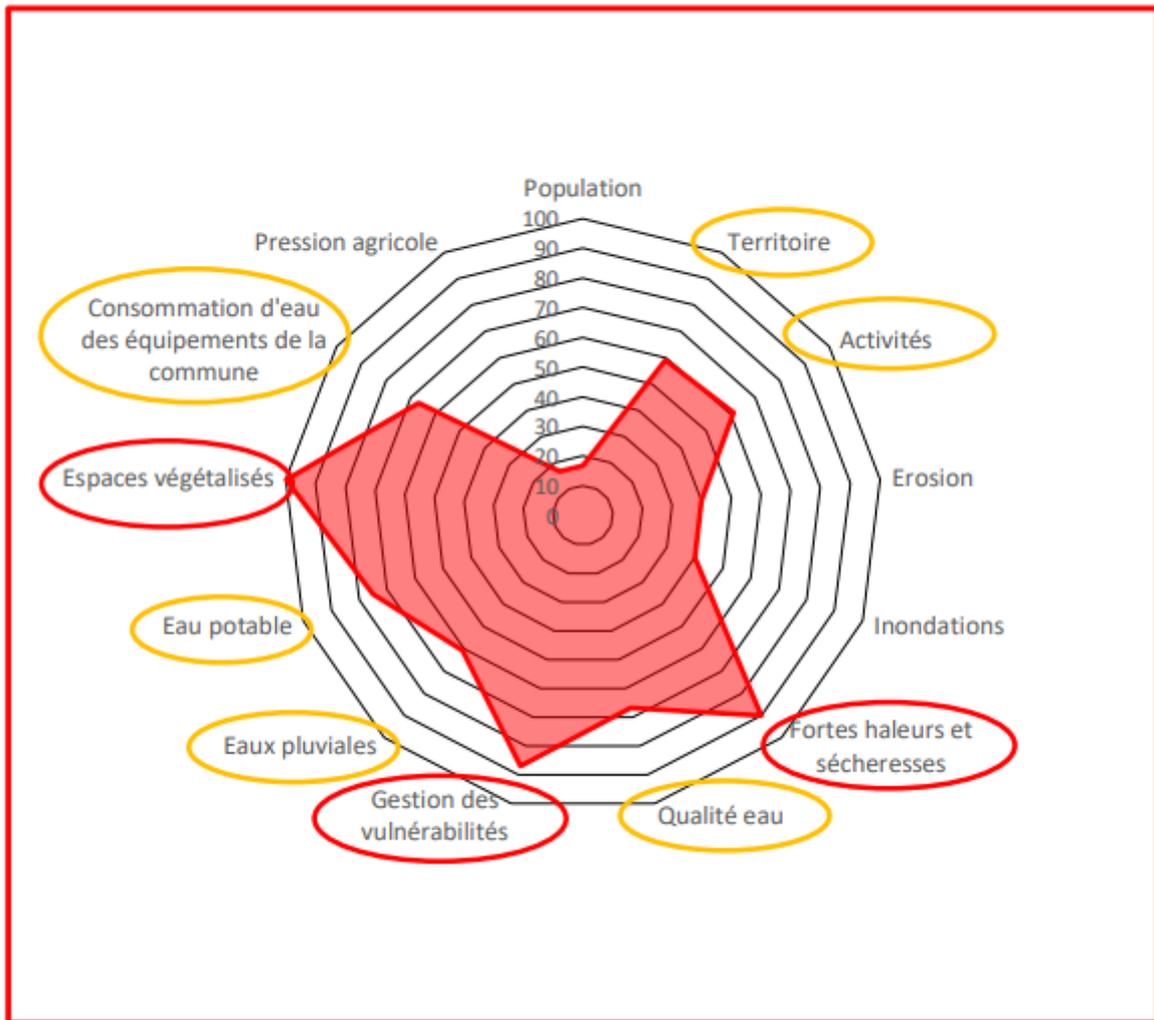
Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

## Synthèse de l'état des lieux de la vulnérabilité



## **Proposition de plan d'actions**

---

### **Actions à destination des élus**

- 1.1 Proposer dans le PLUi de privilégier les dispositifs de végétalisation pour la gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets d'aménagement
- 1.2 Identifier les secteurs les plus à risque liés au ruissellement sur la commune et les intégrer dans le futur PLUiH
- 1.3 Faire appel aux techniques alternatives au « tout tuyau » Lors de tout nouveau projet (lotissement) ou réaménagements
- 1.4 Suivre la consommation en eau des bâtiments et services publics
- 1.5 Renforcer la végétalisation de la commune avec des réalisations pouvant servir d'exemple aux habitants
- 1.6 Adopter un plan canicule pour une meilleure prise en charge des personnes vulnérables
- 1.7 Lutter contre les îlots de chaleur

### **Actions à destination des services municipaux**

- 2.1 Favoriser la récupération d'eau pluviale par la commune pour l'arrosage des espaces verts (locaux techniques, bâtiments...)
- 2.2 Marquer au sol ou sur les constructions (par un revêtement différencié, une marque) les limites des hautes eaux connues de la Cisse
- 2.3 Doter les bâtiments publics d'équipements économes en eau (robinets et chasses d'eau)

### **Actions à destination des habitants**

- 3.1 Favoriser la récupération d'eau pluviale par les particuliers
- 3.2 Favoriser les économies d'eau chez les particuliers

### **Actions à destination des gestionnaires des réseaux AEP (SMAEP, Aggloploys)**

- 4.1 Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable

## **Avec le soutien de**

---



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire

Date de rédaction de la fiche : 12/12/2023